

Rapport du Président

Séance Publique du
mercredi 9 décembre 2009

Service instructeur

Service Patrimoine et Conservation

Service consulté

7^{ème} **Commission**

N° CG-2009-5-7-2

**LE BP 2010 EN FAVEUR DE LA CONSERVATION ET DE L'ANIMATION DU
PATRIMOINE CULTUREL**

Résumé : *Les politiques départementales qui sont présentées dans ce rapport rendent nécessaire l'inscription de crédits à hauteur de 2 323 000 € pour le fonctionnement et de 1 573 000 € pour l'investissement, soit un total de 3 896 000 €.*

La politique patrimoniale du Conseil Général du Haut-Rhin s'est caractérisée depuis de nombreuses années par un volontarisme et un dynamisme particulièrement importants, ainsi que par une extrême fidélité aux côtés des nombreux acteurs oeuvrant pour la conservation et l'animation de notre patrimoine commun.

Dans le contexte budgétaire contraint qui a présidé à l'élaboration du budget primitif 2010, il était essentiel de veiller au maintien d'une action déterminante dans ce domaine, tout en contribuant activement à la mise en place de la territorialisation de nos politiques.

Le budget de 3 896 000 € qui est soumis à votre approbation poursuit cet objectif à travers notamment :

- le soutien fort apporté aux structures gérant des propriétés départementales (Hohlandsbourg, Parc de Wesserling) ou prenant en charge des actions fortement encouragées par le Conseil Général (PAIR, CDHF...)
- le maintien d'une enveloppe de crédits conséquente en investissement pour la préservation du patrimoine culturel, notamment afin d'assurer la meilleure transition vers les dispositifs du nouveau Guide des Aides
- le respect des engagements contractuels ou statutaires pris à l'égard des nombreux partenaires associatifs et institutionnels que sont, par exemple, l'Ecomusée d'Alsace, le Musée de l'Automobile ou encore le Mémorial d'Alsace-Moselle...

I- PATRIMOINE PROTEGE (Programme D011)

Ce programme concerne la politique en faveur :

- Du patrimoine classé
- Du patrimoine inscrit
- De la restauration des ruines et châteaux
- De l'aménagement du château du Hohlandsbourg

BILAN 2009

- Le Département contribue depuis de longues années, au titre du **patrimoine classé**, aux travaux de restauration des édifices, objets mobiliers et orgues classés et sa participation varie selon un taux de financement modulable de 5 à 25 % du coût des travaux subventionnables. Pour 2009, le Département s'est engagé à financer 2 projets pour un montant de 25 300 €.
- De façon tout aussi traditionnelle, le Conseil Général intervient également au titre du **patrimoine inscrit** pour les édifices et objets mobiliers inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, sur la base d'un taux de financement variable de 5 à 25 % du montant subventionnable des travaux. Pour 2009, 2 opérations ont été engagées pour un montant total de dépenses de 48 838 €.
- En ce qui concerne le **programme de restauration des ruines de châteaux forts**, la 2ème tranche des travaux au Château du Schrankenfels, propriété du Département, s'est achevée en 2009 pour un montant total de 97 115 €.
- Pour le **Syndicat Mixte d'Aménagement du château du Hohlandsbourg**, le Conseil Général a validé, dans sa séance du 7 mars 2008, le projet de valorisation du site pour un montant total de 7M€ dont 3 825 993 € pour le Conseil Général du Haut-Rhin répartis sur un programme d'intervention de 3 ans (2010 – 2012).

En 2009, le Syndicat Mixte a lancé le concours d'architecte, ainsi que plusieurs études et missions de coordination de sécurité et de santé, le contrôle technique, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et des travaux de mise en sécurité du massif rocheux du site pour un montant total de 255 000 €.

PROPOSITIONS 2010

- Pour 2010, il vous est proposé de fixer à 300 000 € l'autorisation de programme pour les **Monuments Historiques classés et inscrits**. Afin d'honorer les engagements antérieurs, il vous est proposé de prévoir un volume total de crédits de paiement de 100 000 €.
- Concernant le château du **Hohlandsbourg**, l'année 2010 sera marquée par le lancement des procédures d'appels d'offres, les consultations d'entreprises, les autorisations de construire ainsi que l'acquisition d'une nouvelle billetterie. Il vous est proposé de prévoir une autorisation de programme s'élevant à 3 690 000 € et des crédits de paiement de 400 000 €.

En résumé, et pour l'ensemble du **programmes D011 "Patrimoine Protégé"**, il vous est proposé de prévoir une autorisation de programme de **3 990 000 €** et d'inscrire **500 000 €** de crédits de paiement pour 2010.

II - PATRIMOINE NON PROTEGE (Programme D012)

Ce programme regroupe les domaines suivants :

- Le patrimoine rural
- Les orgues historiques
- Les maisons anciennes
- Le Centre Départemental d'Histoire des Familles

BILAN 2009

- La politique d'intervention en faveur du **patrimoine rural** vise à préserver de petits monuments et œuvres d'art non protégés au titre des Monuments Historiques (fontaines, calvaires, chapelles, pierres tombales, vitraux, statues, objets mobiliers du culte, etc...), datant d'avant 1900 et présentant un intérêt artistique et historique. La participation départementale varie de 5 à 25 % en fonction de l'intérêt de l'œuvre.

Pour 2009, un montant total de 41 110 € a été engagé, pour le financement de 23 opérations nouvelles.

- Le Conseil Général apporte son soutien financier à la préservation et à la mise en valeur des **orgues historiques**, non classés parmi les Monuments Historiques, mais présentant un intérêt musical et historique incontestable et dont la construction est antérieure à la première guerre mondiale. L'aide départementale varie de 5 à 25 % du coût total des travaux subventionnables, en fonction de l'intérêt de l'instrument et de la qualité des travaux réalisés. L'examen des dossiers relève de la Commission de la Culture qui est assistée de 2 experts ès orgues.

Pour 2009, 5 opérations ont été engagées pour un montant total de dépenses de 63 700 €.

- Le Conseil Général contribue au financement des travaux de restauration extérieure des **maisons anciennes** construites avant 1900. La participation départementale varie de 5 à 25 % du coût total des travaux subventionnables en fonction de l'intérêt historique et architectural du bâtiment et de la qualité des travaux réalisés. En 2009, 2 commissions ont permis d'examiner 60 dossiers pour un montant total de 155 500 €.

- Le Conseil Général participe aux dépenses d'investissement et de fonctionnement du **Centre Départemental d'Histoire des Familles** installé à Guebwiller depuis 1992. Cet établissement contribue non seulement à la promotion, mais aussi au développement de la recherche généalogique.

En 2009, une somme de 23 000 € a été engagée pour les investissements courants ainsi que 319 000 € pour les frais de fonctionnement.

- Une aide à l'investissement d'un montant de 50 000 € a été allouée par le Conseil Général du Haut-Rhin à la **CRAV Alsace Moselle** pour la construction de ses archives.
- **Comité du Monument National de l'Hartmannswillerkopf** : lors de sa séance du 27 juin 2008 votre Assemblée a accordé une subvention de 320 760 € pour le projet de rénovation et de restructuration du Monument National de l'Hartmannswillerkopf. En 2009, une première subvention de 160 000 € a été versée à ce titre au Comité du Monument National de l'Hartmannswillerkopf.

PROPOSITIONS 2010

- Au titre de la politique en faveur du **patrimoine rural**, il vous est proposé de prévoir une autorisation de programme de 50 000 € et d'inscrire 20 000 € en crédits de paiement.

Concernant les travaux de restauration engagés en 2008 sur le site du **Hartmannswillerkopf**, des crédits de paiement d'un montant de 100 000 € ont été sollicités pour 2010.

- Au titre de la politique en faveur des **orgues historiques**, il vous est proposé de prévoir une autorisation de programme de 100 000 € et d'inscrire 35 000 € de crédits de paiement pour le financement d'engagements antérieurs.
- Au titre de la politique en faveur des **maisons anciennes**, il vous est proposé de prévoir une autorisation de programme de 100 000 € et d'inscrire des crédits de paiement d'un même montant pour le financement des engagements antérieurs et des dossiers en cours.
- Concernant l'**Association pour la recherche sur l'Histoire des familles**, il vous est proposé de prévoir une autorisation de programme de 18 000 € et d'inscrire 18 000 € de crédits de paiement ainsi que des crédits de fonctionnement pour un montant de 290 120 €.

En résumé, pour l'ensemble des **programmes D012 "Patrimoine non protégé"**, il vous est proposé de voter une autorisation de programme de **268 000 €** et des crédits de paiement de **273 000 €**, ainsi que **290 120 €** de crédits de fonctionnement.

III - MUSEES (Programme D014)

Ce programme concerne les investissements pour les musées dans le cadre :

- Du Parc de Wesserling
- Du pôle muséographique de l'agglomération mulhousienne
- Des musées locaux

BILAN 2009

- En 2009, le Département du Haut-Rhin a prévu une autorisation de programme et inscrit des crédits de paiement à hauteur de 125 000 € pour permettre à l'Association pour la Gestion et l'Animation du **Parc de Wesserling** de poursuivre son activité de gestion et d'animation du site à travers :
 - la poursuite des travaux sur la structure Parc et Jardins (jardin potager – pavés et murs - remise en eau des bassins du Parc, éclairage du Parc -,) estimés à 63 000 €
 - les investissements généraux et divers (informatique, signalétique...) pour 12 000 €
 - l'entretien et la réparation des bâtiments pour 20 000 €
 - l'aménagement de l'atelier technique et des vestiaires pour 20 000 €
 - le rangement, le classement et la muséographie pour 10 000 €

- Au titre du **Contrat de Projets 2007-2013**, différents engagements ont été pris en faveur du Musée National de l'Automobile de Mulhouse tels que :
 - 74 000 € pour la réfection des façades des bâtiments du musée
 - 50 200 € pour les honoraires des architectes sur le projet de modernisation des équipements réceptifs (restaurants)
 - 440 000 € pour le financement de la tranche fonctionnelle n°1 dans le cadre des travaux de modernisation des équipements réceptifs

Hors Contrat de Projets, une subvention de 9 284 € a été allouée au Musée EDF Electropolis de Mulhouse pour permettre l'aménagement de nouvelles réserves.

- Le Conseil Général intervient également en faveur des musées locaux (communaux et associatifs). Au titre de 2009, une subvention de 2 870 € a été engagée en faveur de la Communauté de Communes de la Vallée de St-Amarin pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de l'aménagement muséographique de la Grande Chaufferie.

PROPOSITIONS 2010

- Pour poursuivre les investissements sur le **site du Parc de Wesserling**, 50 000 € d'autorisation de programme et de crédits de paiement sont prévus.
- Pour permettre le financement du **Contrat de Projets 2007-2013** une autorisation de programme de 820 000 € est sollicitée, ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 250 000 €. L'année 2010 devrait être marquée par les premières demandes de subvention du Musée d'Unterlinden de Colmar.

En résumé et pour l'ensemble du **programme D014 "Musées"**, au titre de l'exercice 2010, il vous est proposé d'inscrire **870 000 €** en autorisation de programme et **300 000 €** en crédits de paiement.

IV – ECOMUSEE D'ALSACE (Programme D015)

Le Conseil d'Administration de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace, au cours de sa séance du 3 février 2009, a adopté un important programme d'investissement pour la période 2009/2015. La première tranche des travaux a démarré cette année et a porté sur :

- la réfection du Centre Pédagogique
 - mise en conformité SSI et éclairage de sécurité
 - fourniture et pose d'un bloc porte coupe feu
 - mise en sécurité du centre d'accueil pour enfants
 - mission de contrôle du SSI au centre d'accueil
- le chauffage de la Halle
 - réfection du pender
- la réfection des clôtures et des portails
- l'acquisition de divers matériels informatiques

Pour ce faire une subvention de 83 450 € a été allouée à l'Association.

Dans un second temps, une subvention de 264 631 € a été versée pour les travaux liés à la signalétique fonctionnelle du site, la mise en conformité électrique et l'éclairage, la réparation du réseau d'alimentation d'eau des espaces agricoles du site, la remise en état de la fresque de la maison forte, la réfection de la signalétique d'accès au site et enfin pour la maîtrise d'œuvre des travaux de sauvegarde et des travaux sur la maison d'Hégenheim.

Enfin, une convention d'assistance technique gratuite a été signée le 4 septembre 2009 entre le Département du Haut-Rhin et l'Association de l'Ecomusée d'Alsace. A travers cette contractualisation, le Département a tenu à s'assurer de la qualité des actions entreprises dans le domaine de la préservation et de la sauvegarde patrimoniale du site, tout en permettant à l'Association de faire l'économie de son propre service de travaux.

Pour poursuivre le financement de ce vaste programme d'investissement, 500 000 € ont été inscrits en autorisation de programme et en crédit de paiement au titre de l'exercice 2010.

V - ANIMATION DU PATRIMOINE CULTUREL – FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement pour l'animation du patrimoine culturel concernent notamment le soutien aux alsatiques (**2 000 €** pour 2010), l'assistance technique pour la politique des maisons anciennes et du patrimoine non protégé (**40 000 €** pour 2010), l'entretien et la réparation des bois et forêts (**pas de crédits sollicités pour 2010**), les annonces et insertions (**2 000 €** pour 2010). S'y ajoutent les aides allouées aux structures qui animent :

- Le Parc de Wesserling
- L'Ecomusée d'Alsace
- Le Musée National de l'Automobile
- Le château du Hohlandsbourg
- Le Mémorial d'Alsace-Moselle
- Les musées techniques de l'agglomération mulhousienne
- Le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR)
- Autres structures emblématiques (ACEPA, Nef des Sciences, Musées Mulhouse Sud Alsace, Fédération des Sociétés d'Histoire, Groupe Rodolphe...)

Le montant total des crédits de fonctionnement nécessaires à la politique dédiée au patrimoine culturel s'élève donc à **2 323 000 €**.

En résumé les crédits sollicités pour l'action du Département en faveur du patrimoine culturel représentent :

- 1) pour le fonctionnement**, une somme globale de **2 323 000 €** pour le soutien à l'animation du patrimoine
- 2) pour l'investissement**, en crédit de paiement un montant total de **1 573 000 €** et en autorisation de programme une somme de **5 628 000 €**.

Politique D01	AP	CP		TOTAL CP 2010
		Investissement	Fonctionnement	
Programme D011	3 990 000 €	500 000 €	2 032 880 €	2 532 880 €
Programme D012	268 000 €	273 000 €	290 120 €	563 120 €
Programme D014	870 000 €	300 000 €		300 000 €
Programme D015	500 000 €	500 000 €		500 000 €
TOTAUX :	5 628 000 €	1 573 000 €	2 323 000 €	3 896 000 €

Le détail prévisionnel des autorisations de programme et des crédits de paiement est récapitulé dans le tableau annexé au présent rapport.

En conclusion, il vous est proposé :

- 1) D'adopter le rapport pour l'action du Conseil Général en faveur du Patrimoine Culturel,
- 2) D'inscrire en autorisations de programme la somme de **5 628 000 €**,
- 3) D'inscrire en crédits de paiement la somme globale de **3 896 000 €** dont **2 323 000 €** pour le fonctionnement et **1 573 000 €** pour l'investissement en faveur des six axes d'intervention du Patrimoine qui vous sont récapitulés dans le tableau chiffré annexé au présent rapport,
- 4) De donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des actions en faveur du patrimoine culturel ainsi que l'affectation des crédits correspondants (Patrimoine Protégé et Non Protégé, Equipements Culturels, Fouilles Archéologiques, Parc de Wesserling, Musées Techniques de Mulhouse, Musées Locaux, Ecomusée et Animation du Patrimoine...), étant précisé que le versement des subventions d'investissement se fera au fur et à mesure de l'avancement des travaux et sur présentation des justificatifs de dépenses.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

BUDGET PRIMITIF 2010

Code Prog.	Libellé	Sect.	Imputation					B.P. 2010	
			Chap.	Fonc.	Nat.	Prog./O pération	Serv.	AP	CP
D 01 - PATRIMOINE CULTUREL							5 628 000	3 928 000	
Fonctionnement								2 355 000	
Investissement							5 628 000	1 573 000	
D 011	PATRIMOINE PROTEGE						3 990 000	2 564 880	
Fonctionnement								2 064 880	
Investissement							3 990 000	500 000	
D 614	Etudes et recherches Prestations Adauhr	F	011	312	617	2306	014	40 000	
D 612	Publicité, publication, relations publiques Annonces et insertions Maisons anciennes	F	011	312	6231	2286	014	2 000	
D 612	Etudes et recherches Autres prestations de services (étude & recherches pour Ass.)	F	011	30	617	2286	014	0	
D 611	Charges exceptionnelles sur opération de gestion Prix Auteurs d'Alsatiques	F	67	30	6713	2276	014	2 000	
D 611	Entretien et réparation bois et forêts	F	011	312	61524	2276	014	0	
D 711	Soutien à l'animation du Patrimoine	F		312				1 420 880	
			65	Ass.	6574	2277	014	1 210 380	
			65	Synd.	65735	2277	014	210 500	
D 711	Fouilles Archéologiques	F	65	312	6574	2277	014	0	
D 711	Pôle d'Archéologie interdépartemental Rhénan (PAIR)	F	65	312	65735	2277	014	600 000	
D 211	Monuments historiques	I	204	312	20414 & 2042	2272	014	300 000	
D 211	Syndicat Mixte pour la rest. du Hohlandsbourg	I	204	312	20415	2272	014	3 690 000	
D 111	Travaux d'urgence et de sécurité dans les châteaux	I		312	231314	2271	014	0	
D 111	Frais d'insertion Châteaux	I		312	2033	2271	014	0	
D 211	Consolidation et mise en sécurité des ruines des châteaux forts	I		312	20414 & 20411	2272	014	0	
D 012	PATRIMOINE NON PROTEGE							268 000	
Fonctionnement								290 120	
Investissement							268 000	273 000	
D 212	Maisons anciennes	I	204	312	2042 & 20414	22821		100 000	
D 212	Restauration des Orgues	I	204	312	2042, 20414 & 20418	22822		100 000	
D 212	Patrimoine non Protégé	I	204	312	2042, 20414 & 20418	22823		50 000	
D 212	Association recherche Histoire des Familles (CDHF)							18 000	
	Fonctionnement	F	65	312	6574	2287	014	290 120	
	Investissement	I	204	312	2042	22824	014	18 000	
D 212	Hartmanswillerkopf	I	204	312	2042	22825	014	0	

BUDGET PRIMITIF 2010

Code Prog.	Libellé	Sect.	Imputation					B.P. 2010	
			Chap.	Fonc.	Nat.	Prog./O pération	Serv.	AP	C P
D 014	MUSEES							870 000	300 000
	Fonctionnement								0
	Investissement							870 000	300 000
D 214	Musées locaux	I	204	312	2042 & 20414	2302	014		0
D 214	Fonds de soutien aux actions de médiation culturelle	F	65	312	6574 & 65734	2307	014		0
D 214	Musées techniques de Mulhouse	I	204	312	2042	2302	014	820 000	250 000
D 214	Ass. Gestion Site du Musée Textile	I	204		2042	2302	014	50 000	50 000
D 015	ECOMUSEE D'ALSACE							500 000	500 000
D 215	Ecomusée	I	204	312	2042	2312	014	500 000	500 000

Amendement n° 2

Cet amendement a pour objet de donner à nos grands sites départementaux les moyens de poursuivre leur rayonnement tout en les faisant participer à l'effort de rigueur demandé à l'ensemble de nos partenaires. Il vous est proposé quelques modifications au niveau des inscriptions budgétaires.

Ainsi, les Dominicains de Haute-Alsace, le Syndicat mixte du HOLHANSBOURG et le CDMC voient leur subvention diminuer de 5 000 €.

Au niveau du Schéma des enseignements artistiques, les inscriptions budgétaires diminuent de 8 000 € et le montant prévu pour les évaluations dans le cadre des Contrats de Partenariat passe globalement de 15 000 € à 10 000 €.

Le Parc de Wesserling bénéficiera d'une subvention de fonctionnement de 490 000 €.

Rapport CG-2009-5-7-2

Le BP 2010 en faveur de la conservation et de l'animation du patrimoine culturel

Suite aux débats intervenus en séance des Commissions Réunies du 3 décembre 2009, l'annexe à la délibération est ainsi modifiée :

- D01 Patrimoine culturel/ Fonctionnement : lire 2 355 000€ au lieu de 2 323 000 €.
- D011 Patrimoine protégé / Fonctionnement : lire 2 064 880 € au lieu de 2 032 880 €.
- D711 Soutien à l'animation du Patrimoine :
 - 312 : lire 1 420 880 € au lieu de 1 388 880 €.
 - Ass. : lire 1 210 380 € au lieu de 1 173 380 €
 - Synd. : lire 210 500 € au lieu de 215 500 €.

Vous trouverez ci-joint l'ancienne version de l'annexe au rapport, ainsi qu'une nouvelle version, proposée, liée à la délibération.

BUDGET PRIMITIF 2010

Code Prog.	Libellé	Sect.	Imputation					B.P. 2010	
			Chap.	Fonc.	Nat.	Prog./O pération	Serv.	AP	CP
D 01 - PATRIMOINE CULTUREL							5 628 000	3 896 000	
Fonctionnement								2 323 000	
Investissement							5 628 000	1 573 000	
D 011	PATRIMOINE PROTEGE						3 990 000	2 532 880	
Fonctionnement								2 032 880	
Investissement							3 990 000	500 000	
D 614	Etudes et recherches Prestations Adauhr	F	011	312	617	2306	014	40 000	
D 612	Publicité, publication, relations publiques Annonces et insertions Maisons anciennes	F	011	312	6231	2286	014	2 000	
D 612	Etudes et recherches Autres prestations de services (étude & recherches pour Ass.)	F	011	30	617	2286	014	0	
D 611	Charges exceptionnelles sur opération de gestion Prix Auteurs d'Alsatiques	F	67	30	6713	2276	014	2 000	
D 611	Entretien et réparation bois et forêts	F	011	312	61524	2276	014	0	
D 711	Soutien à l'animation du Patrimoine	F		312				1 388 880	
			65	Ass.	6574	2277	014	1 173 380	
			65	Synd.	65735	2277	014	215 500	
D 711	Fouilles Archéologiques	F	65	312	6574	2277	014	0	
D 711	Pôle d'Archéologie interdépartemental Rhénan (PAIR)	F	65	312	65735	2277	014	600 000	
D 211	Monuments historiques	I	204	312	20414 & 2042	2272	014	300 000	100 000
D 211	Syndicat Mixte pour la rest. du Hohlandsbourg	I	204	312	20415	2272	014	3 690 000	400 000
D 111	Travaux d'urgence et de sécurité dans les châteaux	I		312	231314	2271	014	0	0
D 111	Frais d'insertion Châteaux	I		312	2033	2271	014	0	0
D 211	Consolidation et mise en sécurité des ruines des châteaux forts	I		312	20414 & 20411	2272	014	0	0
D 012 PATRIMOINE NON PROTEGE							268 000	563 120	
Fonctionnement								290 120	
Investissement							268 000	273 000	
D 212	Maisons anciennes	I	204	312	2042 & 20414	22821		100 000	100 000
D 212	Restauration des Orgues	I	204	312	2042, 20414 & 20418	22822		100 000	35 000
D 212	Patrimoine non Protégé	I	204	312	2042, 20414 & 20418	22823		50 000	20 000
D 212	Association recherche Histoire des Familles (CDHF)							18 000	308 120
	Fonctionnement	F	65	312	6574	2287	014		290 120
	Investissement	I	204	312	2042	22824	014	18 000	18 000

BUDGET PRIMITIF 2010

Code Prog.	Libellé	Sect.	Imputation					B.P. 2010	
			Chap.	Fonc.	Nat.	Prog./Opération	Serv.	AP	C P
D 212	Hartmanswillerkopf	I	204	312	2042	22825	014	0	100 000
D 014	MUSEES							870 000	300 000
	Fonctionnement								0
	Investissement							870 000	300 000
D 214	Musées locaux	I	204	312	2042 & 20414	2302	014		0
D 214	Fonds de soutien aux actions de médiation culturelle	F	65	312	6574 & 65734	2307	014		0
D 214	Musées techniques de Mulhouse	I	204	312	2042	2302	014	820 000	250 000
D 214	Ass. Gestion Site du Musée Textile	I	204	312	2042	2302	014	50 000	50 000
D 015	ECOMUSEE D'ALSACE							500 000	500 000
D 215	Ecomusée	I	204	312	2042	2312	014	500 000	500 000

BUDGET PRIMITIF 2010

Code Prog.	Libellé	Sect.	Imputation					B.P. 2010	
			Chap.	Fonc.	Nat.	Prog./O pération	Serv.	AP	CP
D 01 - PATRIMOINE CULTUREL							5 628 000	3 928 000	
Fonctionnement								2 355 000	
Investissement							5 628 000	1 573 000	
D 011	PATRIMOINE PROTEGE							3 990 000	2 564 880
Fonctionnement								2 064 880	
Investissement							3 990 000	500 000	
D 614	Etudes et recherches Prestations Adauhr	F	011	312	617	2306	014		40 000
D 612	Publicité, publication, relations publiques Annonces et insertions Maisons anciennes	F	011	312	6231	2286	014		2 000
D 612	Etudes et recherches Autres prestations de services (étude & recherches pour Ass.)	F	011	30	617	2286	014		0
D 611	Charges exceptionnelles sur opération de gestion Prix Auteurs d'Alsatiques	F	67	30	6713	2276	014		2 000
D 611	Entretien et réparation bois et forêts	F	011	312	61524	2276	014		0
D 711	Soutien à l'animation du Patrimoine	F		312					1 420 880
			65	Ass.	6574	2277	014		1 210 380
			65	Synd.	65735	2277	014		210 500
D 711	Fouilles Archéologiques	F	65	312	6574	2277	014		0
D 711	Pôle d'Archéologie interdépartemental Rhénan (PAIR)	F	65	312	65735	2277	014		600 000
D 211	Monuments historiques	I	204	312	20414 & 2042	2272	014	300 000	100 000
D 211	Syndicat Mixte pour la rest. du Hohlandsbourg	I	204	312	20415	2272	014	3 690 000	400 000
D 111	Travaux d'urgence et de sécurité dans les châteaux	I		312	231314	2271	014	0	0
D 111	Frais d'insertion Châteaux	I		312	2033	2271	014	0	0
D 211	Consolidation et mise en sécurité des ruines des châteaux forts	I		312	20414 & 20411	2272	014	0	0
D 012 PATRIMOINE NON PROTEGE							268 000	563 120	
Fonctionnement								290 120	
Investissement							268 000	273 000	
D 212	Maisons anciennes	I	204	312	2042 & 20414	22821		100 000	100 000
D 212	Restauration des Orgues	I	204	312	2042, 20414 & 20418	22822		100 000	35 000
D 212	Patrimoine non Protégé	I	204	312	2042, 20414 & 20418	22823		50 000	20 000
D 212	Association recherche Histoire des Familles (CDHF)							18 000	308 120
	Fonctionnement	F	65	312	6574	2287	014		290 120
	Investissement	I	204	312	2042	22824	014	18 000	18 000

BUDGET PRIMITIF 2010

Code Prog.	Libellé	Sect.	Imputation					B.P. 2010	
			Chap.	Fonc.	Nat.	Prog./Opération	Serv.	AP	CP
D 212	Hartmanswillerkopf	I	204	312	2042	22825	014	0	100 000
D 014	MUSEES							870 000	300 000
Fonctionnement									0
Investissement								870 000	300 000
D 214	Musées locaux	I	204	312	2042 & 20414	2302	014		0
D 214	Fonds de soutien aux actions de médiation culturelle	F	65	312	6574 & 65734	2307	014		0
D 214	Musées techniques de Mulhouse	I	204	312	2042	2302	014	820 000	250 000
D 214	Ass. Gestion Site du Musée Textile	I	204	312	2042	2302	014	50 000	50 000
D 015	ECOMUSEE D'ALSACE							500 000	500 000
D 215	Ecomusée	I	204	312	2042	2312	014	500 000	500 000